OBJETS
DE DOLÉANCES

Du Corps des cinq Arts de la Soie de la Ville de Marſeille, rédigés par un Membre, & unanimement approuvés par le Corps aſſemblé.

1789.





OBJETS
DE DOLÉANCES

Du Corps des cinq Arts de la Soie de la Ville de Marſeille, rédigés par un Membre, & unanimement approuvés par le Corps aſſemblé.

C'EN eſt donc fait : le cahos ſe débrouille, les ténèbres ſe diſſipent ; l'aurore d'un beau jour commence à luire.

Déja l'équité a remporté ſur l'injuſtice des victoires multipliées ; déja la Nation dégradée, avilie, pendant une longue ſuite de ſiècles par un petit nombre d'oppreſſeurs tyranniques, a ſoulevé

ſes chaînes ; la main du meilleur des Princes en a relâché les liens ; bientôt elle ſera rétablie dans la place qui lui avoit été aſſignée par la nature.

Tout ſe prête donc à nos déſirs, tout prépare & annonce une reſtauration ; la vérité ſuccède à l'erreur, la règle aux abus : la noble paſſion du bien public enflamme tous les cœurs ; les derniers reſtes de l'intérêt privé vont expirer ſur l'Autel du patriotiſme, & tous les Français ne formeront plus déſormais qu'une ſociété de frères.

O vous, Prince bienfaiſant ! qui avez médité cette heureuſe révolution, quel tribut de reconnoiſſance vous impoſez à nos cœurs attendris ! quel ſpectacle raviſſant vous offrez à l'Univers étonné ! ce n'eſt pas la cauſe de la Nation ſeule que vous défendez ; vous revendiquez des droits ſacrés pour toute l'eſpèce humaine. Si le nom d'Henri IV ne fut jamais prononcé ſans la plus vive émotion par les Français, tous les peuples ſe réuniront à vos ſujets pour célébrer Louis XVI, par des tranſports d'amour : les générations les perpétueront d'âge en âge, & les tranſmettront à la poſtérité la plus reculée.

Qu'il eſt beau en effet de voir le plus grand Monarque de l'Europe, s'arracher aux délices de ſa Cour, pour gémir dans le ſilence ſur les maux de l'Etat, ſonder la profondeur de ſes plaies, en préparer les remèdes ; aſſocier à cet auguſte travail un Miniſtre qui avoit déjà fait les délices de la Nation ; dont les lumières & la vertu avoient été éprouvées, & concerter enſemble les moyens les plus efficaces de le régénerer !

Qu'il eſt conſolant pour l'humanité, de voir ce nouveau Moïſe rappellé par le plus juſte des Princes pour la délivrance du Peuple, bravant tous les orages qui s'amaſſent ſur ſa tête, triomphant de tous les obſtacles qui ſe ſuccèdent, affrontant les périls ſans ceſſe renaiſſans, & à travers les dangers multipliés, affranchiſſant la Nation de la ſervitude & de l'oppreſſion ſous laquelle elle gémiſſoit, & l'introduiſant dans la terre de déſir, à la faveur d'un foyer de lumière qu'il a eu ſoin de raſſembler de tous les points de cette vaſte monarchie, pour aſſurer ſa marche.

Mortel reſpectable, plus fortuné que le conducteur des Hébreux, vous ne

ſerez pas fruſtré du prix de vos travaux ; les vœux de tant de millions d'hommes que vous aurez arraché au malheur, à l'eſclavage , s'élevant ſans ceſſe vers le Trône de l'Eternel, obtiendront la prolongation de vos jours, & vous partagerez le bonheur de vos Concitoyens.

Qu'il eſt enfin attendriſſant de voir le plus auguſte des Potentats, abdiquant, pour ainſi dire , la Majeſté Royale, pour ne revêtir que la tendreſſe paternelle, faire les plus nobles ſacrifices en faveur de ſon Peuple, l'inviter à s'aſſembler pour étudier tout ce qui convient à ſon bonheur, le conſtituer enfin l'arbitre de ſon ſort! Point de chaumière ſolitaire, point de recoin de ſon Royaume, qui ne ſoit l'objet de ſa tendre inquiétude; il veut faire régner par-tout la juſtice & la paix, la liberté & l'abondance.

Rallions-nous donc au tour d'un ſi bon Roi, épanchons nos ames dans ſon ſein paternel, que la crainte & la timidité diſparoiſſent avec la ſervitude ! ſubſtituons à leur place la tendreſſe reſpectueuſe des enfans ; rendons à notre

auguſte Souverain amour pour amour, confiance pour confiance, ſentiment pour ſentiment ! que la ſincérité de nos aveux le dédommage de ſes ſollicitudes ; dénonçons-lui tous les vices du Gouvernement, tous les abus de l'autorité partielle, toutes les injuſtices publiques & particulières, portons par-tout le flambeau de la vérité, pour opérer une réforme ſalutaire.

Malheur à quiconque, dans des circonſtances tout à la fois auſſi favorables & auſſi périlleuſes, ſeroit aſſez lâche, ou aſſez corrompu pour retenir la vérité captive, pour taire un avis utile ! nous ſommes comptables au Souverain, à la Patrie, de nos talens, de nos lumières ; l'indifférence, ou la timidité ſeroit un crime.

Ah ! cedons plutôt aux douces invitations d'un Prince qui veut le bien, qui, pour l'opérer, s'abaiſſe juſqu'à nous ; ſuivons l'impulſion du génie patriotique du vertueux Necker, & concourons tous de concert à l'auguſte Miniſtère auquel ils nous ont aſſociés.

Déja une foule d'Ecrivains, auſſi reſpectables par leur patriotiſme que re-

commandables par leurs lumières, ont consacré leurs veilles au bonheur de l'Etat, à la défense du Citoyen, & ont répandu dans tous les cœurs l'héroïsme du sentiment qui enfanta leurs ouvrages.

Déja les plumes les plus éloquentes se sont dévouées à la défense de la cause publique, ont scruté toutes les branches de l'Administration, en ont dévoilé les abus, & à côté du mal, ont placé le remède.

Déja ont été répandus dans le public une multitude de projets de réforme, sur le Code Civil & Criminel, sur l'administration de la justice, sur la Régie des Fermes, &c. &c.

Déja toutes les Villes, tous les Bourgs, tous les Villages de cette vaste Monarchie, ont exprimé leurs vœux par des Délibérations plus ou moins énergiques, mais toujours inspirées par l'esprit public.

Foible portion de ce grand tout, mais invités par la bonté du meilleur des Maîtres, à concourir à la restauration, nous ne saurons que bégayer. Dénués de la méthode qui analyse, de la pénétration qui approfondit, de l'éloquence qui persuade, nous ne pourrons que suivre

çes grands Maîtres, à la trace, profiter de leurs lumières, devenir leur écho, & nous réunir par une adhésion solemnelle, aux cris redoublés qui s'élevent de tous les points du Royaume, pour préparer la restauration qui fait l'objet des vœux & de l'espérance de tous les bons Citoyens.

Oubliant donc nos maux personnels, nous nous affligerons avec tous les Français, sur les calamités publiques, mais ne nous bornons pas à des larmes stériles; essayons quelques remèdes sur les maux de l'Etat; nos soins peuvent le vivifier, lui redonner son ancienne vigueur. Pour parvenir à ce but salutaire, opposons un régime contraire au régime passé, & sur-tout, prenons des moyens efficaces pour prévenir une rechûte qui seroit désormais incurable.

Tout est soumis à des loix fixes dans le moral, comme dans le physique; les contrarier, les anéantir, c'est en morale, comme en politique, substituer le caprice à la règle, la confusion à l'ordre, l'injustice à l'équité; c'est enfin consacrer tous les désordres, tous les abus.

Ne cherchons pas ailleurs la cauſe des maux publics & particuliers ; ce n'eſt qu'à la ſuite de l'interverſion de l'ordre, que les ſources de la proſpérité publique ont été interceptées ; l'état de nos Finances eſt une preuve bien complette de cette vérité.

L'autorité arbitraire a-t-elle été ſubſtituée à la Loi ? De cette ſource impure, ſont découlées toutes les injuſtices publiques & particulières, tous les vices d'adminiſtration ; l'autorité partielle, ſubdiviſée en tant de branches différentes, a accumulé par-tout, les abus, les vexations ; ſi par intervalle, quelques Citoyens vertueux ont été appellés au Gouvernement de l'Etat, bientôt l'intrigue ou la calomnie les a déplacés ; la corruption a gagné par-tout, les fonds publics ont été diſſipés en profuſions inſenſées, abandonnées à la rapacité des Courtiſans.

Le Financier a-t-il procuré des reſſources momentanées, les impôts ſe ſont ſuccédés avec une rapidité étonnante ; le génie fiſcal, monſtre toujours dévorant & toujours affamé, a épuiſé toutes les reſſources; le Peuple a ſuccombé ſous le fardeau

fardeau de l'impoſition, & le *déficit* des Finances s'eſt accru.

Dans ce déſordre univerſel, le coupable a échappé au glaive vengeur des loix ; l'impunité a multiplié les prévaricateurs ; les prévarications, les concuſſions, les dépradations de toute eſpèce multipliées, ont enfin creuſé l'abîme qu'il nous faut combler.

Ne nous laiſſons cependant pas abattre à la grandeur de nos maux ; ſous un bon Prince, il n'en eſt point d'incurable. Le Trajan de la France briſera la pierre de ſcandale ; & après avoir triomphé de tous les cœurs par ſa bienfaiſance, il forcera l'admiration univerſelle par ſa juſtice (*).

Sous l'Empire des Loix, l'eſprit pu-

(*) L'Empire Romain étoit ſur le penchant de ſa ruine, lorſque Trajan fut élu Empereur ; il en reſſuſcita les débris, autant par ſa bienfaiſance, que par ſa juſtice ; il débuta par dire à Saburanus, Préfet du Prétoire, en lui donnant l'épée qui étoit la marque de cette dignité.

» Prends ce fer pour l'employer à me défen» dre, ſi je gouverne bien la Patrie ; ou contre » moi, ſi je me conduis mal. »

blic va renaître, & avec lui, l'héroïſme de toutes les vertus. Le Citoyen ſera capable de tous les ſacrifices, quand ils ſeront néceſſités par les circonſtances, réglés par la juſtice, dirigés pour le bien commun : mais pour prévenir déſormais les abus, pour oppoſer une barrière invincible au crime, que le glaive de la Juſtice puiſſe atteindre le coupable à quelque rang qu'il ſoit élevé, que la faveur de la protection ne l'émouſſe jamais.

Fondons les plus flatteuſes eſpérances ſur cette nouvelle organiſation ; bientôt les plaies de l'Etat ſeront cicatriſées, l'abîme du déficit comblé, la proſpérité nationale rétablie ; mais, pour l'aſſeoir ſur une baſe ſolide, que le ſyſtême des Fermes ſoit à jamais proſcrit ; ce n'eſt que ſur les débris de ce Corps vorace que peut repoſer la gloire du Monarque, l'embonpoint de l'Etat, la liberté & la fortune du Citoyen, l'activité induſtrieuſe du Commerçant.

Que l'impôt ſoit ſimplifié, afin d'en faciliter la perception, que la Régie en ſoit confiée aux Communautés, pour éviter les vexations, les abus ; & dès-lors des fleuves d'or couleront de toutes pars

dans le tréſor public , parce qu'ils ne ſeront plus détournés dans leurs courſes, ni par l'avidité du Financier & de ſes ſuppôts, ni par cette foule d'Employés prépoſés à l'exaction. Qu'il frappe enfin ſur les richeſſes, & non ſur l'individu, pour éviter les injuſtices.

Que les beſoins de l'Etat ſoient bien connus, avant de déterminer la quotité de l'impôt. Ils doivent en être la meſure & la règle.

Qu'il ne ſoit pas fixé ſur ce que le Peuple peut donner, mais ſur ce qu'il doit donner, afin de ménager des reſſources pour le beſoin; qu'il ne ſoit pas multiplié dans aucun cas; une augmentation progreſſive, ſur l'impôt établi, le proportionnera toujours aux circonſtances.

Que les propriétés immobiliaires en ſoient la baſe; mais que la taxe des terres ne ſoit ni oppreſſive, ni décourageante, parce qu'elles ſupportent déjà l'impôt clérical. Un grand Miniſtre (Sully) avoit obſervé que les Campagnes avoient dépéri, à meſure que les taxes s'étoient accrues. Levons donc cet obſtacle aux progrès de l'agriculture,

cet art le plus utile, le plus étendu, le plus essentiel. Que les fantaisies & les commodités de l'opulence contribuent à sa prospérité. Qu'une partie de sa quotité soit imposée sur quelques objets de luxe, tels que Chaises à porteur, Voitures publiques & particulières; orfévrerie & argenterie, Laquais & Domestiques; ce dernier objet, sur-tout, seroit d'une grande ressource, s'il étoit imposé en progression arithmétique ou géométrique, selon les circonstances.

Si le commerce doit fournir quelque contribution, qu'elle soit abonnée partiellement aux Chambres des diverses Villes Commerçantes. Elle deviendra moins onéreuse, parce qu'elle sera repartie avec plus de justice & de discernement.

Enfin, quelle que soit la nature de l'impôt, qu'il ne soit jamais consenti par le Tiers, s'il ne porte indistinctement sur les trois Ordres.

Que le Commerce soit protégé, qu'il soit affranchi de toutes les entraves qui en arrêtent sans cesse les progrès; qu'il ne soit plus restraint par le privilège exclusif, afin que l'Artisan industrieux ne soit plus condamné à mourir de faim,

par les corporations privilégiées. La protection, la liberté vivifiera, activera toutes les branches de l'industrie nationale.

Que la circulation intérieure ne soit plus retardée par les obstacles de toute espèce qui l'arrêtoient ; plus de Douane, plus de Bureaux ; qu'ils soient reculés sur les frontieres du Royaume, qu'un Tarif, aussi simple que précis, fixe les Droits qui y seront perçus, mais qu'ils ne portent absolument que sur les marchandises manœuvrées par l'étranger, afin de favoriser les progrès de nos manufactures.

Que les Prisons d'Etat soient ouvertes, pour en délivrer tant de victimes infortunées du despotisme ministériel.

Que l'autorité départie ne puisse plus attenter à la liberté du Citoyen, par l'abus des lettres closes ; que la sureté individuelle soit au moins aussi sacrée que la propriété. Que nul ne soit puni, s'il n'est coupable, convaincu par ses Juges compétens, condamné par la Loi.

Que la liberté de la Presse devienne la sauve-garde du foible, l'épouvantail

du crime, la trompette des vérités utiles; mais pour en prévenir l'abus, que l'Auteur & l'Imprimeur souscrivent l'ouvrage.

Que le Code Civil & Criminel soit réformé; que l'ordre Judiciaire soit simplifié, afin d'abréger le terme & les frais des procès; qu'un délai de six mois termine chaque instance, afin que les procès ne soient plus éternisés par la chicane, ou par les Juges.

Que la forme ne prévale jamais sur le fond; ou que le Praticien soit responsable des frais qui résulteront de son incapacité, ou de sa mauvaise foi.

Que les Tribunaux soient rapprochés de leurs Justiciables, afin de ne pas aggraver le sort du Plaideur, par les frais de voyage & la perte du tems.

Que les bornes qui sépareront les Jurisdictions soient si bien déterminées, qu'il n'y ait plus lieu à se tromper sur le le choix du Tribunal.

Que la Magistrature ne soit plus avilie par la vénalité des Offices; qu'on fasse renaître la considération & la confiance publique, en ne confiant ce ministère auguste qu'à des hommes d'une

vertu & d'un mérite éprouvé ; qu'on choisisse les Juges dans l'Ordre des Avocats, où l'on peut espérer de trouver la réunion des lumières avec l'intégrité, de l'expérience consommée avec la probité la plus intacte.

Que les émolumens des Juges soient modérés ; qu'ils soient fixés avec précision, afin de faire cesser les exactions vexatoires. La considération publique sera un tribut plus honorable & plus flatteur pour le Magistrat vertueux, que le lucre.

Que les Juges des Sénéchaussées ou Bailliage jugent en dernier ressort, jusqu'à la concurrence de deux mille livres.

Que les Tribunaux soient toujours composés d'un nombre de Juges proportionné à l'étendue du Ressort, de la population, du commerce, afin que l'instruction des procès ne soit pas retardée.

Enfin, que les fonctions de la Magistrature soient bornées à l'administration de la Justice, & aux attributions qui seront réglées par les Etats-Généraux.

Que les Archevêques & Evêques

ſoient obligés à la réſiſtence ; que ceux qui s'abſenteront de leurs Diocèſes, ſans les motifs les plus légitimes, ſoient privés d'une partie de leurs revenus, applicables aux pauvres.

Qu'ils ne ſoient plus appellés au Gouvernement de l'Etat, parce que leur Royaume n'eſt pas de ce monde ; & qu'ils ſe doivent ſans partage aux beſoins du Troupeau qui leur eſt confié.

Qu'une Loi d'Etat proſcrive la pluralité des Bénéfices, avec plus de ſévérité que les Loix de l'Egliſe : que toute exception à cette Règle, toute diſpenſe de la Cour de Rome, ne ſoit plus admiſe, ſi ce n'eſt pour des Bénéfices ſimples, ou Chapellenies, n'excédent pas cent livres de revenus annuels, & dont la réunion eſt indiſpenſable pour l'entretien décent d'un Prêtre.

Pour remédier à l'injuſtice & à la trop grande inégalité des diſtributions Eccléſiaſtiques, qu'on ſoumette tous les Archevêques & Evêques du Royaume, à repréſenter dans un certain délai, un pouillé général de leurs Diocèſes reſpectifs, avec un état circonſtancié du nombre des Paroiſſes & des Prêtres qui

les

les desservent, afin que, d'après le connoissance du revenu Diocésain, & du nombre des Ouvriers Evangéliques, on puisse assurer aux Curés & Vicaires des revenus suffisans pour les soustraire à la misère & aux humiliations qui avilissoient leur Ministère.

Que tout Archevêque ou Evêque, qui n'aura pas satisfait dans le délai prescrit, soit soumis, envers les pauvres de son Diocèse, à une aumône arbitraire fixée au moins à la moitié de son revenu annuel, sans qu'elle puisse être remise sous aucun prétexte; & qu'un Officier public soit préposé par le Prince à la confection de ce pouillé & aux frais du délayant.

Que le patrimoine du pauvre ne soit pas négligé dans la répartition des revenus Ecclésiastiques; les Loix canoniques lui ont assigné le quart de ce revenu, qu'il n'en soit plus privé désormais; qu'il soit établi conséquemment, dans chaque lieu soumis à l'impôt clérical, une caisse d'abondance, où il sera versé le quart dudit impôt, pour subvenir aux besoins des malheureux, & qu'il soit pris des moyens efficaces,

afin que cette portion ne ſoit pas éludée, ni diminuée, par la foibleſſe ou la condeſcendance des adminiſtrateurs qui y auront été prépoſés.

Plus de ſervitudes d'aucune eſpèce, plus de corvées, plus de péages, &c. Le Roi, la Nation & la Loi ſont les ſeuls maîtres des Citoyens ; mais pour reſpecter le droit de propriété, il ſera pourvu à l'indemnité des poſſeſſeurs, qui repréſenteront des titres ſuffiſans & légitimes.

Que tout Citoyen de quelque ordre qu'il ſoit, puiſſe être promu concurremment à toutes les dignités Eccléſiaſtiques, Civiles, & Militaires. Le ſeul moyen de régénérer l'héroïſme des vertus, c'eſt de diſtinguer le mérite.

Que le navigateur ſur-tout, qui réunit la capacité à la bravoure, ſoit admis dans le ſervice du Roi ; que le mérite l'élève aux divers grades concurremment ; il n'y a qu'une nouvelle organiſation qui puiſſe vivifier la Marine Royale, & la rendre redoutable aux ennemis de l'Etat.

Pour aiguillonner & développer le génie National, qu'il ſoit accordé par les Etats-généraux des encouragemens à quiconque,

par des découvertes, des inventions utiles, ou par des projets ſagement concertés, aura contribué à augmenter ou perfectionner l'induſtrie, ou procuré quelque extenſion au commerce.

Qu'il ne ſoit plus accordé de retraite aux Miniſtres, s'ils ne s'en ſont rendus dignes par une adminiſtration auſſi ſage que continuée, & d'une utilité reconnue pour l'Etat.

Que la ſolde du Matelot, du Soldat ou de l'Artiſan employé au ſervice de Sa Majeſté, ſoit augmentée proportionnellement au prix des denrées de première néceſſité; qu'après avoir vieilli dans ces profeſſions honorables, ou y avoir été mutilés, ils obtiennent ſur le tréſor public des penſions proportionnées à leur état & à leurs ſervices; que les défenſeurs de la patrie ne ſoient enfin plus expoſés à mendier leur pain.

Que tout droit de contrôle, inſinuation, &c. ſoit ſupprimé, & remplacé par une légère impoſition qui ſera perçue & appliquée aux honoraires des Officiers, ou Commis prépoſés & ſurveillés par les municipalités, pour conſerver le dépôt des dates des contrats.

Que les mœurs ſoient priſes en conſidération ; qu'on tâche d'arrêter les progrès de cette gangrène qui mortifie tout ; que le miniſtère public ſoit excité à redoubler d'activité & de vigilance pour arrêter le débit de tant de productions ſcandaleuſes, libertines, irreligieuſes, qui vont infecter tous les cœurs du poiſon mortel des vices qui les ont conçues ; qu'il faſſe les perquiſitions les plus exactes pour en découvrir les auteurs, les Imprimeurs, les Colporteurs, & les abandonner à toute la ſévérité des Loix.

Que les Etats-généraux ſoient périodiques, afin de perpétuer l'eſprit patriotique & d'arrêter les progrès des abus ; que tous les luſtres les ramenent, & qu'ils ſoient même aſſemblés extraordinairement, toutes les fois que le beſoin de l'Etat le requerra.

Que les Délibérations y ſoient priſes à la pluralité des ſuffrages comptés par tête & non par ordre, & que les trois Ordres réunis y concourent.

Qu'il n'appartienne qu'à eux ſeuls de ſanctionner les nouvelles Loix, de conſentir ou rejetter les impôts, de déterminer les récompenſes pécuniaires,

Que les Députés du Tiers ne consentent à aucune Loi qui, en privilégiant une Classe particulière de Citoyens, portera atteinte aux droits de la Nation.

Qu'ils prennent enfin les mesures les plus efficaces pour perpétuer la majesté du Trône, la prospérité de l'Etat, la liberté, l'égalité du Citoyen.

O vous! qui êtes les Dépositaires de la confiance nationale, qui allez composer la plus auguste assemblée qui fût jamais, où présidera le meilleur, le plus vertueux des Princes, où siégera le plus éclairé, le plus patriote des Ministres, où sera réunie enfin l'élite de la Nation, pénétrez-vous bien de la sublimité de vos fonctions; ne craignez pas d'y devenir les Echos de la vérité; le plus auguste des Souverains vous y invite; votre ministère vous en fait une Loi impérieuse; vous êtes les organes de vos Concitoyens, faites entendre avec une noble fermeté leurs doléances, leurs justes réclamations; vous en êtes les arbitres, faites donc triompher la loi, l'équité, sur les ruines du désordre, des vexations; vous en étes enfin les juges; mais suspendez vos arrêts; portez

vos regards autour de vous ; voyez vingt-quatre millions de Français partagés entre la crainte & l'eſpérance, n'attendant que le moment de vos déciſions, pour dévouer vos noms à la gloire, ou à l'infamie ; vous pouvez terminer la miſère publique, ou la perpétuer ; fixer la proſpérité de l'Etat, ou conſommer ſa ruine ; pourriez-vous trahir à la fois la confiance du Souverain, celle de vos mandants ? Abjurez donc tout intérêt privé ; diſpoſez-vous à tous les ſacrifices, revêtez l'eſprit public, & prononcez.

Et vous, nos chers Concitoyens, après avoir concouru à régler ces grands intérêts ; après avoir aſſuré le bonheur de la Nation, faites-le rejaillir jusqu'à nous ; ſollicitez-le pour la Patrie.

Demandez le rétabliſſement du Conſeil Municipal de Marſeille dans ſon ancienne intégrité, afin que toutes les Claſſes de Citoyens puiſſent y être admiſes.

Que chaque Conſeiller Municipal jouiſſe de la faculté de faire, dans les Conſeils, telle motion qu'il jugera convenable.

Que le compte annuel de la Communauté soit rendu public par la voie de l'impression ; & le contribuable sera satisfait.

Que l'exercice du Procureur du Roi, à la police, soit au plus triennal ; que la nomination en soit dévolue au Conseil municipal ; qu'il ne puisse être élu de nouveau que six ans après son exercice révolu.

Qu'un Plan fixe d'alignement arrêté par le Conseil, & exposé à l'Hôtel-de-Ville, rassure le Propriétaire immobilier, & le garantisse des variations.

Que l'attribution des faillites, & cas en résultant soit dévolue, à perpétuité, à MM. les Juges & Consuls; qu'il soit établi un Greffe des Conservateurs des hypotèques.

Que MM. les Officiers municipaux soient rétablis dans tous les honneurs qui leur étoient rendus ci-devant.

Que toutes les places des Officiers municipaux, ou de la police, soient incompatibles avec la subdélégation de l'Intendance.

Demandez une ampliation de Paroif-

ſes, érigées en Cures, & non en Chapitres, relative à la Population.

Que les Bénéficiatures de la Cathédrale ſoient rétablies ; on n'a pu, ſans injuſtice contre la Communauté, & contre le Clergé de Marſeille, en prononcer la ſuppreſſion.

Que toutes les enchères de la Communauté ſoient faites avec la plus grande publicité, afin que la vigilance des Citoyens puiſſe contenir ou arrêter les intrigues des Entrepreneurs.

Qu'une impoſition ſur la propriété & le luxe ſupplée celle qui étoit ſi accablante pour le Journalier & l'Artiſan, dont le principe étoit ſi vicieux & ſi injuſte, puiſque, portant ſur les denrées de première néceſſité, elle ne diſtinguoit point la miſère de l'opulence.

Que la Communauté régiſſe déſormais ſes impoſitions, afin d'affranchir les Citoyens des vexations des Fermiers.

Après cette heureuſe révolution, nous ne ceſſerons de bénir le Souverain bienfaiſant, qui a délivré la vérité captive, des entraves que tous les deſpotes ſubalternes

ternes avoient accumulées pour perpétuer leurs vexations ; qui a provoqué toutes les plaintes, pour réprimer tous les abus ; qui a défendu le foible contre l'homme puiſſant ; qui n'a ceſſé de lutter contre toutes les difficultés qui s'oppoſoient à ſes vues bienfaiſantes, qu'après en avoir triomphé ; qui vient enfin de réunir aux titres que l'enthouſiaſme de ſes vertus avoient inſpirés, ceux plus flatteurs encore de pere du peuple, de reſtaurateur de l'Etat ; & vous, les dépoſitaires de notre confiance, les Promoteurs de notre bonheur, après avoir édifié le Monarque bienfaiſant & la Nation par la ſageſſe de vos déciſions, après avoir vivifié l'Etat par la ſainteté de vos oracles, vous viendrez recueillir, parmi les acclamations de vos Concitoyens, les hommages dûs aux lumières, au patriotiſme, à la vertu, & les fruits de proſpérité que vous aurez fait croître pour la Nation & pour la Cité.

Arrêté à Marſeille, le Corps aſſemblé, dans la Salle ordinaire, le 23 Mars 1789.

A. Capry. Pierre Guieu, D. Truphême, J. B. Conſolat,	Syndics.
P. Peloux,	Député.
E. Lion, A. Jean, Dupray, fils, H. Pellen,	Commiſſaires.